



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES ARMÉES

La Ministre

Paris , le **01 JUIN 2017**

N°7512/DEF/CAB/CM16

à

*Mesdames et Messieurs
les Préfets et Hauts commissaires*

OBJET : journée nationale d'hommage aux « Morts pour la France » en Indochine.

REFERENCE : décret n° 2005-547 du 26 mai 2005.

Le décret n° 2005-547 du 26 mai 2005 a institué le 8 juin de chaque année, journée nationale d'hommage aux « Morts pour la France » en Indochine.

Cette date correspond à la date anniversaire de l'inhumation du corps du Soldat Inconnu d'Indochine dans la nécropole nationale de Notre-Dame de Lorette (Pas de Calais), le 8 juin 1980.

Une cérémonie, que je présiderai, sera organisée dans la soirée à Paris sous l'Arc de Triomphe. Il vous appartient de prendre toutes les mesures nécessaires pour que soient organisées dans votre département les manifestations officielles.

Au cours de cette cérémonie, lecture sera faite du message ci-joint que j'adresse au monde combattant et que je vous demande de bien vouloir relayer vers les maires de votre département. Comme pour toutes les journées nationales, les bâtiments publics devront être pavés.

Sylvie GOULARD